



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7013^e séance

Mardi 30 juillet 2013, à 10 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} DiCarlo	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Shen Bo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/420)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/420)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/448, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Togo.

J'appelle l'attention du Conseil sur le document S/2013/420, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2113 (2013).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à remercier tous les membres du

Conseil de leur coopération durant les négociations qui ont porté sur la rédaction de la résolution 2113 (2013). Nous nous félicitons du renouvellement du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'en août 2014, conformément aux dispositions de la résolution 1769 (2007) portant création de la mission. Nous réaffirmons en outre l'importance de la concertation avec le Gouvernement soudanais pour l'examen de toute mesure prise aux fins du renouvellement du mandat. Je pense en particulier à l'étude prévue au paragraphe 3 de la résolution, qui doit être menée en étroite consultation avec l'Union africaine et le Secrétaire général, que le Conseil a prié de présenter ses recommandations d'ici à février 2014.

Je réitère la conclusion du rapport selon laquelle la situation au Darfour s'est améliorée depuis le déploiement de la MINUAD. Nous faisons nôtre la préoccupation du Conseil de sécurité quant au fait que certains mouvements armés refusent de signer l'accord de paix, ainsi que son exigence de voir cesser tout appui direct ou indirect à ces mouvements.

Concernant les crimes qui ont été commis au Darfour, nous nous félicitons de ce que le Conseil juge encourageantes les enquêtes actuellement diligentées par le Procureur spécial pour le Darfour, et de ce qu'il s'engage à poursuivre dans cette voie. Nous apprécions également que le Conseil ait réaffirmé son appui au Document de Doha pour la paix au Darfour, et le félicitons de refuser d'accepter l'absence de soutien de certains mouvements non signataires à l'accord de paix et d'insister pour que ces mouvements cessent leurs hostilités. Le Conseil de sécurité condamne tous les actes de violence commis par les groupes armés. À cet égard, nous sommes totalement satisfaits qu'il condamne le meurtre de Mohamed Bachar.

Enfin, je répète que nous condamnons le malheureux incident au cours duquel sept soldats tanzaniens ont perdu la vie. Nous réitérons, à cet égard, nos condoléances ainsi que notre volonté de coopérer avec le Conseil de sécurité pour poursuivre les enquêtes et arrêter les responsables. Cet attentat n'était autre qu'une tentative de saper le processus de paix au Darfour. Nous réaffirmons la position de principe du Gouvernement soudanais, selon laquelle une solution au conflit ne pourra être trouvée que par la négociation et dans le cadre d'un processus pacifique. C'est bien pourquoi, en entravant les efforts de la MINUAD et en exposant les membres au danger, ces mouvements tentent d'interrompre ce processus de

paix. Nous espérons que le Conseil de sécurité aidera le Gouvernement soudanais dans les efforts qu'il ne cesse de faire pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans notre pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.